

## **SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le 10 novembre 2015, le Conseil Municipal de la commune de SENIERGUES, légalement convoqué le 6 novembre 2015, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Michel THEBAUD, Maire.

Etaient présents : Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Huguette MONESTIER, Yoann BERGOUNIOUX, Christine BOY, Magali CLAMAGIRAND, Robert ESCAPOULADE, Angélique LAFON, Yvelise PAGANEL, Pascal RICHARD

Etait absent : Néant

Secrétaire de séance : Angélique LAFON

### **1 – PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE : avis négatif**

*Vu*, le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Mme la Préfète du Lot, qui propose 3 scénarios différents :

- « le scénario de l'éclatement » : la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat explose et ses communes membres sont réparties sur 3 intercommunalités différentes ;
- « le scénario minimaliste » : la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat fusionne avec la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour former une intercommunalité « Centre Ouest » ;
- « le scénario de l'équilibre » ou « scénario sourire » : la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat fusionne avec celles de Quercy-Bouriane et de Cazals-Salviac.

*Vu*, la délibération de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat n°2015D68 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015, actant la volonté de maintien d'une collectivité à taille humaine et efficace au service de la population ;

*Considérant*, qu'en l'absence d'avis avant le 15 décembre 2015 celui-ci sera réputé favorable,

Il convient de délibérer pour exprimer un avis sur ce schéma.

*Considéran*t:

- que notre communauté de communes affiche une incontestable bonne santé budgétaire et est une des plus saines collectivités au regard de son faible endettement réel.

- que les efforts de gestion, au plus près des besoins, dans un souci d'économie permanent et de dépenses de fonctionnement particulièrement contenues font apparaître des charges de fonctionnement optimisées.

- que chaque exercice budgétaire permet à la communauté de communes non seulement de disposer des ressources suffisantes pour financer les projets et les actions dont notre population a le besoin, grâce à des équipements de bonne taille, sans dépenses inutiles ou sur dimensionnées, mais permet également de dégager des excédents de fonctionnement significatifs.

- que la taille "humaine" de notre collectivité permet une gouvernance laissant pleinement la place et la parole aux représentants de chaque commune, dans une démocratie de proximité et de dialogue. Que cette gouvernance respectueuse de tous est un gage de grande efficacité dans la recherche de l'intérêt général.

- que notre territoire a clairement fait la preuve de sa capacité à s'aménager, à structurer ses services et équipements, en matière de petite enfance, de jeunesse, de tourisme local, de vie associative et sportive, de santé ...

- que notre territoire a fait la preuve de sa forte capacité d'innovation, notamment au travers de son Pôle de santé qui, avec l'antenne décentralisée du Gérontopôle de Toulouse, son service de prise en charge des premières urgences cardiaques, fait figure de référence dans notre département et en région.

- que notre territoire est dépositaire d'une identité rurale et centrale dans notre département. Que nous portons la conviction que le paysage intercommunal départemental se doit de compter, aux côtés de grandes et vastes intercommunalités, des territoires de taille plus modeste mais intense par l'identité rurale qui est la sienne.

- que cette identité est plus qu'un symbole, une force dans nos actions et notre travail collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- affirme que tout doit être entrepris pour permettre à la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat de se maintenir en atteignant le seuil dérogatoire de 5000 habitants permis par la Loi ;
- affirme que son bilan et sa capacité à se maintenir utilement au service de notre population seront défendus publiquement ;
- donne mandat au président et aux vice-présidents de la communauté de communes, pour engager auprès des communes voisines et ayant exprimé un souhait de faire vivre une identité de proximité et de territoire, toutes démarches permettant d'étudier les possibilités de notre élargissement ;
- REJETE LE PROJET DE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE TEL QUE PROPOSE PAR LES SERVICES DE L'ETAT.

## **2 - RIVIERES : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUSSE DE LABASTIDE-MURAT POUR EXTENSION DE LA COMPETENCE**

**Vu**, la délibération D2 / 2014 de la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat en date du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la communauté de communes,

**Considérant**, que les cours d'eau du Vers et de la Rauze ne sont pas concernés par cette modification statutaire de janvier 2014,

**Vu**, la délibération D74 / 2015 de la communauté de communes du Causse de Labastide-Murat en date du 01 octobre 2015 portant modification des statuts de la communauté de communes,

Le maire propose de modifier les statuts communautaires afin d'intégrer le Vers et la Rauze dans le domaine de compétence de la communauté de communes :

### 5.2 Compétences optionnelles / Mise en valeur et protection de l'environnement

Ajout du paragraphe suivant :

- Participation financière aux actions de préservation, d'aménagement et de valorisation des milieux naturels des bassins du Vers et de la Rauze proposées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, sous réserve de l'accord préalable du conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts telle que présentée ci-dessus.

## **3 - DEMANDE DE SUBVENTION DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des projets retenus pour les travaux de récupération de concessions du cimetière et la construction d'un columbarium, à savoir :

- |   |                   |
|---|-------------------|
| - Devis de Monsieur Bernard BOY :         |                   |
| o récupération des concessions            | 1 380 € HT        |
| - Devis des Pompes Funèbres La Bouriane : |                   |
| o Construction d'un columbarium           | 2 260 € HT        |
| <b>TOTAL H.T. :</b>                       | <b>3 640 € HT</b> |

Il précise qu'une subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux – exercice 2016, peut être sollicitée à hauteur de 25 %.

Le plan de financement serait le suivant :

- Dépenses :	4 368 € 00	TTC
- Recettes :		
o Subvention DETR sollicitée 25 % du HT	910 € 00	
o Fonds libres	3 458 € 00	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette demande de subvention et charge Monsieur le Maire du suivi.

#### **4 – SIGNATURE CHARTE PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la signature de cette charte.

#### **5 – PROGRAMME VOIRIE 2016 :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du mail de Monsieur Alexandre VIGIE, chargé de missions techniques à la communauté de communes de Labastide-Murat, nous demandant la liste des voies communautaires pour le programme de voirie 2016. Après discussion, il serait nécessaire de prévoir le chemin de Graule sur une longueur de 700 m environ. Monsieur Michel MESPOULET doit faire le tour de la commune pour recenser les nécessités.

Il serait nécessaire également d'effectuer un bon balayage sur la route des Fontanelles – Galy (à la sortie de chez Patrick BOUZOU). Voir éventuellement avec Patrick BOUZOU qui possède une balayeuse.

#### **6 – DISTRIBUTION « LA PETITE BOITE QUI SAUVE »**

Monsieur le Maire précise qu'il a reçu de la communauté des communes de Labastide-Murat les « petites boîtes qui sauvent » ainsi que les courriers de Dépistage auditif à adresser aux personnes de la commune âgées de plus de 60 ans. Cette distribution aux personnes intéressées sera effectuée par le Conseil Municipal.

#### **7 – VIREMENT DE CREDITS :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer un virement de crédits du compte 61523 « Entretien bâtiments » au compte 6531 « Indemnités » d'un montant de 2 000 € afin de régulariser les écritures de fin d'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à ce virement de crédits et charge Monsieur le Maire du suivi.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES :**

### **A – DEVIS ZINGUERIE MAIRIE :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a reçu pour les travaux de zinguerie de la Mairie à savoir :

- Devis de Monsieur CAUDAUREILLE pour un montant de 420 €00 TTC
- Devis de Monsieur LE CUZIAT avec 2 variantes
  - o Remplacement tronçon de gouttières : 1 184 €00 TTC
  - o Remplacement gouttières existantes : 4 740 €71 TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de Monsieur LE CUZIAT pour un montant de 1 184 € TTC et charge Monsieur le Maire du suivi.

### **B – LANCEMENT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE :**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de convier la population afin de présenter le site Internet de la commune.

Après discussion la date retenue est le vendredi 20 novembre 2015 à 20 heures 30 au Foyer rural. Des invitations vont être adressées à la population.

### **C – CARRELAGE MAIRIE :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le carrelage défectueux de la salle du Conseil a été refait pour un montant de 116 €. Il remercie Monsieur Jean-Jacques DELBERT de sa participation aux travaux.

### **D – ACHAT PETIT EQUIPEMENT :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a acheté une poubelle pour mettre à côté de la table pique-nique, un cendrier mural pour mettre à l'extérieur du foyer rural ainsi que 2 cônes de signalisation pour l'employé communal lorsqu'il travaille sur les routes pour un montant total de 120 €.

### **E – TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE :**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de sécurité va s'effectuer. Il signale que les travaux se feront courant 1<sup>er</sup> trimestre 2016.

### **F – PEINTURE VOLETS MAIRIE ET FOYER RURAL :**

Monsieur le Maire précise qu'il a repris contact avec l'entreprise SERIES/CHALVET pour les travaux de peinture volets mairie et foyer rural. Cette entreprise nous a confirmé que ces travaux s'effectueraient début décembre.

### **G – SOCLES POUR CACHE-CONTAINERS :**

Monsieur le Maire précise qu'il serait nécessaire de préparer les socles pour les cache-containers de Mazéou, La Poujade, Gimelle et les Places du lac. Il est décidé de commencer ces travaux la semaine 48.

### **H – REUNION DU SYMICTOM :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que le conseil syndical du SYMICTOM aura lieu à Séniergues le 20 Novembre 2015 au Foyer Rural. Le Conseil Municipal est invité à cette réunion. Il faudra prévoir de préparer la salle pour cette occasion.

### **I – CIRCUIT MOTO-CROSS :**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a eu des remarques d'une personne domiciliée à Soucirac concernant un circuit de moto-cross en face de chez lui et se situant sur la commune de Séniergues. Cette personne est venue à la mairie se plaindre du bruit que cela occasionne et précise qu'une autorisation est nécessaire. Monsieur le Maire, après s'être informé auprès de Monsieur le Sous-Préfet, fait part au Conseil Municipal des réponses apportées par son service.

### **J – COURRIER DE MONSIEUR ET MADAME MARTIN :**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur et Madame MARTIN de LYON qui souhaiteraient qu'un circuit de randonnées soit balisé sur la commune de Séniergues.

### **K – REOUVERTURE CHEMINS :**

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il faut prévoir une date pour ré-ouvrir le chemin qui traverse le camping de la Faurie et le chemin de Gadot.

Après discussion, cette réouverture se fera courant novembre.

### **L – PREPARATION FETE DE NOEL :**

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Christine BOY et Angélique LAFON pour s'être occupées de l'achat des jouets.

Il rappelle que le 12 Décembre 2015 de 15 h à 17 heures, Angélique LAFON organise avec les enfants de la commune un après-midi « décoration de Noël » suivi d'un goûter. Puis le 19 décembre un après-midi festif avec le passage du Père Noël et un goûter pour les enfants et les personnes âgées de la commune.

### **M – VŒUX 2016 ET GALETTE DES ROIS :**

La date du 10 janvier 2016 à 15 heures est retenue pour les vœux 2016 et la galette des rois.

## **N – TOUR DE TABLE :**

- Robert ESCAPOULADE précise qu'il serait nécessaire de nettoyer le chemin de Lagadet et le chemin de la Coulière
- Huguette MONESTIER précise :
  - o que la réunion du SYMICTOM aura lieu à Séniergues le 20 novembre (prévoir 70 chaises)
  - o que le choix de la dissimulation des containers pour 2016 doit être fait avant le 30 novembre
  - o que l'inauguration de l'Office du Tourisme aura lieu le 29 novembre
- Pascal RICHARD précise que la Société Gabriel est venue pour l'éclairage
- Yoann BERGOUNIOUX n'a pas pu assister à la réunion du syndicat du Céou. Il a assisté à la réunion du Syndicat de l'eau
- Michel MESPOULET :
  - o précise que lors de la réunion du Céou, un programme pluriannuel de travaux sur 5 ans a été établi pour un montant de 573 000 € TTC
  - o que Monsieur le Curé a signalé que l'église était sale. Il précise que Monsieur le Curé n'a pas fermé la sacristie
- Yvelise PAGANEL a assisté à la réunion du Syndicat de l'eau et précise qu'il y aura une augmentation de 1 %
- Angélique LAFON :
  - o n'a pas pu aller à la réunion du PNR
  - o rend compte des réunions du Conseil d'école et du comité de pilotage pour la petite enfance
- Magali CLAMAGIRAND rend compte de la réunion de la MSP du vendredi 6 novembre et précise qu'une acquisition foncière va se faire l'agrandissement du parking
- Christine BOY souhaiterait que les travaux de peinture soient fait au wc public.
- Michel THEBAUD précise que les frais de la journée du 10 juillet ont coûté 250 €. L'apéritif et l'embrasement ont été pris à sa charge.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30 minutes.